

Département des
Pyrénées Orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le 10 Décembre

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 2 Décembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie-Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-François, TROTIN Sylvie, GUY Fernand, SERRIE Jean-Pierre, LAFRANCAISE Yolande, GONZALVEZ Colette, TEXTORIS Dominique, MARY Bernard, DARNER Marie, CAMPS Claude, COLMENERO Carole, CATHALA Jérôme, TREMOUILLE Arnaud, BEZAULT Alexandre, FERRER Lucy, TILLOIS Pierre, Monique MORELL, GRIEU Alain, LESIEUR Brigitte, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2020/08/03: Décisions prises par délégation

Matière : **Affaires Générales**

Rapporteur : Mme le Maire

N° 05/2020 : Signature d'un marché pour la construction d'un groupe de 36 en -feux au cimetière communal, avec la SARL BUISAN, pour un montant de 44 928,00 T.T.C

N° 07/2020 : Demande de subvention au titre du plan de relance pour les opérations suivantes :

- Acquisition d'un bâtiment cadastré Section AK 495, situé au 18 Allée Pierre Pams , appartenant aux consorts SABATIER
- Création d'espaces d'activités physiques au parc des sports et des loisirs,
- Isolation des combles à l'école maternelle Jean Moulin
- Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude à l'école maternelle Jean Moulin,
- Acquisition de deux véhicules électriques pour les services techniques et un véhicule électrique pour la Police Municipale.

N° 08/2020 : Cette décision ANNULE ET REMPLACE la décision n° 06/2020 suite à une erreur de transcription et la remplace par ce qui suit :

AUTORISE la préemption du bâtiment cadastré AK 495, situé 18 allée Pierre Pams, pour un montant de 157 000€.

N° 09/2020 : D'AUTORISER la préemption du Bâtiment cadastré AK 496 , situé 18 Allée Pierre Pams pour un montant de 148 600 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

PUBLIÉ LE..... 11 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme
Mme le Maire
Laurence AUSINA

